



Communiqué de presse, le 10 octobre 2023

- Atelier Régional du Plan Littoral 21 « Risques littoraux et changement climatique » -

ADAPTATION DU LITTORAL AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE PRIORITÉ D'ACTION POUR L'ÉTAT, LA RÉGION OCCITANIE ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

Aujourd'hui, face aux risques côtiers liés à l'augmentation du niveau de la mer, toutes les communes du littoral d'Occitanie sont exposées aux risques littoraux comme l'érosion côtière et la submersion marine et plus d'un tiers du linéaire côtier est en recul. **Le 6 octobre 2023 à Gruissan, l'État, la Région Occitanie et la Banque des Territoires ont présenté un dispositif d'accompagnement novateur pour permettre aux territoires de repenser l'aménagement du littoral, avec des moyens coordonnés et renforcés*. Au total, ces cofinancements permettront de contribuer à la réalisation de 35 M € d'études et de travaux jusqu'en 2027 en Occitanie avec une répartition équilibrée de cette enveloppe par territoire de projets.**

En cohérence avec les orientations nationales et dans la continuité des précédentes missions (*voir encadré*), le **Plan d'action régional pour l'adaptation du littoral d'Occitanie au changement climatique**, co-construit avec les territoires littoraux depuis 2021, apporte des outils concrets à six territoires-projets qui couvrent l'ensemble du littoral Occitanie : le Golfe d'Aigues-Mortes, le Bassin de Thau, l'Ouest-Hérault, le Littoral du Narbonnais, la Plaine du Roussillon et la Côte Vermeille. Son objectif est de les aider à concevoir leurs **stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC)** et à les décliner de manière opérationnelle.

Ces cofinancements dans le cadre du Plan littoral 21 permettront ainsi aux collectivités de :

- réaliser des études et des cartographies d'exposition ou mettre en place des observatoires locaux pour récolter de nouvelles données, mieux appréhender les vulnérabilités auxquelles les territoires sont confrontés et être en capacité d'anticiper les phénomènes ;
- lancer des travaux et/ou des expérimentations de recomposition spatiale pas à pas, en privilégiant si possible les solutions innovantes fondées sur la nature pour réduire les vulnérabilités ;
- co-financer le recrutement de chefs de projet locaux sur la période 2023-2027, sur chacun des 6 territoires de projets, afin de renforcer la capacité de pilotage et d'animation.

A l'échelle régionale, les partenaires du Plan littoral 21 proposeront également :

- un appui méthodologique, notamment sur la concertation citoyenne, au cœur de la démarche, afin de sensibiliser les populations locales mais également les acteurs économiques ;
- des actions de formation et des temps d'échanges pour favoriser le partage d'expériences et animer une communauté de pratique ;
- des études régionales stratégiques pour alimenter les politiques publiques sur le littoral ; pour 2023-2024, trois études seront portées à l'échelle régionale :

*Crédits Plan littoral 21 de l'État et de la Région, Plan d'adaptation des territoires au changement climatique de la Banque des territoires, FEDER et Fonds Vert en particulier pour les communes ayant intégré le décret-liste de la loi Climat et résilience

- Un diagnostic de la vulnérabilité des enjeux régionaux face aux risques littoraux,
- Une analyse des conditions d'adaptation de l'hôtellerie de plein air aux effets du changement climatique,
- Un avant-projet de création d'une pépinière littorale pour la revégétalisations des dunes.

« Le dispositif d'accompagnement conçu par les partenaires du Plan Littoral 21 s'inscrit pleinement dans la logique de planification écologique, d'anticipation et d'adaptation prônée par la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, en cours de révision. Il va permettre de décliner de manière très opérationnelle cette stratégie sur le territoire Occitanie et vient compléter les outils et les financements de l'État : la loi Climat et résilience qui apporte de nouvelles dispositions juridiques et foncières ; le Fonds vert qui financera les études, cartes et travaux des communes intégrées au décret-liste de la loi Climat et résilience, ainsi que des projets partenariaux d'aménagement (PPA) tels que celui de Sète Agglopol Méditerranée (SAM) ; l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour permettre à des campings du littoral de réaliser des diagnostics et identifier des solutions concrètes pour s'adapter à l'érosion du trait de côte . » **Pierre-André Durand - Préfet de la région Occitanie.**

« A travers ce Plan d'actions pour l'adaptation du littoral d'Occitanie au changement climatique, élaboré depuis près de 2 ans avec les collectivités locales, le Plan Littoral 21 s'inscrit pleinement en réponse aux enjeux prioritaires pour aujourd'hui et pour demain. Je pense notamment à l'érosion côtière qui requiert toute notre attention et qui nécessite d'aider les territoires à s'adapter. La Région Occitanie, qui a inscrit l'adaptation au changement climatique au cœur de son Pacte vert, se félicite d'apporter aujourd'hui aux territoires une nouvelle offre de services complète et adaptée. Ce plan d'adaptation permettra d'accompagner le changement progressivement, et surtout concrètement, par l'expérimentation, l'innovation et la sensibilisation ». **Carole Delga – Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.**

« La transformation écologique est l'un des deux axes prioritaires de la stratégie de la Banque des Territoires définie sur 2024-2028. Le Plan d'Adaptation du Littoral d'Occitanie au Changement Climatique est le résultat de la vision commune portée par le Plan Littoral 21 sur les priorités d'action à mener, et une réponse très opérationnelle aux collectivités locales au travers d'un accompagnement technico-financier. Notre nouvelle offre « Adaptation » a été conçue pour aider les acteurs locaux à identifier les priorités d'action et mettre en place les projets nécessaires à la protection des populations, la mutation de l'activité économique, la préservation des ressources (eau, forêt et biodiversité), et la gestion de crise à la suite d'une catastrophe naturelle. » **Annabelle Viollet – Directrice régionale Occitanie de la Banque des Territoires**

L'accompagnement des territoires face aux effets du changement climatique : une préoccupation ancienne prise en compte par les pouvoirs publics

Le littoral d'Occitanie, fortement urbanisé depuis la mission Racine¹ et l'aménagement touristique qui en a résulté, est particulièrement vulnérable aux risques littoraux avec ses 85% de côtes sableuses de faible altimétrie.

la « Mission Interministérielle d'Aménagement du Littoral » de l'Etat (MIAL-LR) a par ailleurs défini un plan de développement durable du littoral avec la Région Occitanie, dès 2000, en posant les bases d'un travail collaboratif, coordonné à l'échelle régionale.

De cette mission sont issus de nombreuses études structurantes ainsi qu'une nouvelle stratégie innovante de gestion de l'érosion (MIAL-LR, 2003), matérialisée par les grands travaux emblématiques de recomposition spatiale: la mise en valeur du lido de Sète à Marseillan (54 M€), la renaturation du Petit et du Grand Travers (17,5 M€), la mise en valeur du lido de Frontignan (16 M€)... qui ont vu le jour durant les Contrats de Plan Etat Région 2007-2020².

20 ans après cette MIAL-LR et en lien avec la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience sur le trait de côte, ainsi que de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, **le Plan Littoral 21 recrée les conditions d'un travail collectif afin de développer 6 stratégies locales de gestion du trait de côte et de recomposition spatiale** intégrant la gestion des risques et les effets du changement climatique au sein des politiques d'aménagement du territoire sur le court, moyen et long terme.

1 Cette mission, mise en œuvre par l'Etat, visait à développer l'économie régionale en favorisant la création d'un tourisme de masse : création de stations balnéaires, de ports de plaisance... autant d'infrastructures nécessaires qui ont cependant marqué le territoire et impacté durablement le fonctionnement naturel des écosystèmes (lagune, trait de côte...).

2 150 M€ de travaux et d'études ont été cofinancés durant cette période par l'Etat, la Région, le Département de l'Hérault, le FEDER...